

**BLOC MONTREAL - ÉQUIPE BALARAMA HOLNESS**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**BLOC MONTREAL - ÉQUIPE BALARAMA HOLNESS**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT** **1 - 3**

**ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS**

État de la situation financière	<b>4</b>
État des résultats	<b>5</b>
État de l'évolution du déficit	<b>6</b>
État des flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes afférentes aux états financiers	<b>8 - 11</b>



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À madame Anastasia Pomares, représentante et agente officielle du Bloc de Montréal - Équipe Balarama Holness

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Bloc de Montréal - Équipe Balarama Holness, (l'« organisme »), qui comprennent:

- l'état de la situation financiers au 31 décembre 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution du déficit pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financiers de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit non modifiée.



## ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## ***Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Original signé

Saint-Eustache, Canada

Le 30 avril 2025

**BLOC MONTREAL - ÉQUIPE BALARAMA HOLNESS**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	116	1 882
Débiteurs (note 3)	1 722	3 796
	<b>1 838</b>	<b>5 678</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 4)	6 803	9 756
DETTE À LONG TERME (note 5)	17 300	22 159
	<b>24 103</b>	<b>31 915</b>
<b>DÉFICIT</b>		
Déficit non affecté	(22 265)	(26 237)
	<b>1 838</b>	<b>5 678</b>

**APPROUVÉ**

Original signé

Représentant officiel

**BLOC MONTREAL - ÉQUIPE BALARAMA HOLNESS**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Revenus d'allocation	22 648	21 692
Remboursement des honoraires d'audit	1 610	2 946
Revenus d'appariement	125	250
Contributions de 50 \$ et moins (néant en 2023)	75	-
Contributions	-	100
	<b>24 458</b>	24 988
<b>CHARGES</b>		
Services professionnels (note 6)	14 000	16 300
Honoraires d'audit	3 219	5 892
Intérêts sur la dette à long terme	1 330	1 350
Publicité et promotion	900	266
Créances irrécouvrables	500	-
Frais de représentation	272	-
Licence et permis	172	-
Intérêts et frais bancaires	93	67
Contravention et amendes	-	699
Messagerie	-	684
Frais de bureau	-	382
Dépenses électorales payées par le représentant officiel	-	198
	<b>20 486</b>	25 838
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>		
	<b>3 972</b>	(850)

**BLOC MONTREAL - ÉQUIPE BALARAMA HOLNESS**  
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>(26 237)</b>	(25 387)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	3 972	(850)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>(22 265)</b>	(26 237)

**BLOC MONTREAL - ÉQUIPE BALARAMA HOLNESS**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	<b>2024</b> \$	<b>2023</b> \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	3 972	(850)
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>		
Débiteurs	2 074	(3 296)
Créditeurs	(2 953)	8 961
	(879)	5 665
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>3 093</b>	4 815
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de dette au cours de l'exercice	(4 859)	(3 000)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(4 859)</b>	(3 000)
<b>VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE</b>		
ENCAISSE AU DÉBUT	1 882	67
ENCAISSE À LA FIN	116	1 882

---

**BLOC MONTREAL - ÉQUIPE BALARAMA HOLNESS**  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 DÉCEMBRE 2024

---

**1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ**

Le Parti a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu des dispositions de l'article 50 de la loi électorale (RLRQ, c. E-3.3) du Québec, le 7 juin 2022.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Ces états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Estimations de la direction**

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**Impôts sur le bénéfice**

Le Parti est un organisme à but non lucratif qui est exonéré de l'impôt sur le bénéfice.

**Instruments financiers**

Les instruments financiers composés de l'encaisse, des débiteurs, des créateurs et de la dette à long terme, sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le Parti n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments à la juste valeur.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le Parti détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le Parti ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants: la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que le Parti s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

**BLOC MONTREAL - ÉQUIPE BALARAMA HOLNESS**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Opérations entre parties liées**

Les opérations monétaires entre parties apparentées et les opérations non monétaires qui ont une substance commerciale sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles ont lieu dans le cours normal des activités, sauf lorsque l'opération est un échange d'un produit ou d'un bien détenu dans le cours normal des activités. Lorsque l'opération ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, elle est évaluée à la valeur d'échange lorsqu'il y a un changement substantiel dans la propriété du bien transféré et qu'il existe une preuve indépendante de la valeur d'échange.

Les autres opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur comptable.

**Comptabilisation des produits**

Les produits constitués des revenus d'allocation, des contributions, d'appariement et du remboursement des honoraires d'audit sont constatés lorsque les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**3. DÉBITEURS**

	2024	2023
	\$	\$
Remboursement d'honoraires d'audit à recevoir	1 610	2 946
Dépôt à recevoir	-	500
Contributions à recevoir	50	100
Revenu d'appariement à recevoir	62	250
	<b>1 722</b>	<b>3 796</b>

**4. CRÉDITEURS**

	2024	2023
	\$	\$
Charges à payer	4 391	7 892
Intérêts courus	2 412	1 864
	<b>6 803</b>	<b>9 756</b>

**BLOC MONTREAL - ÉQUIPE BALARAMA HOLNESS**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**5. DETTE À LONG TERME**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
Prêts de particuliers portant intérêt au taux de 6 %, échéant entre juillet et septembre 2026.	17 300	22 159
	<b>17 300</b>	<b>22 159</b>

**6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, le Parti a conclu certaines transactions avec la représentante officielle et le chef du parti pour des services d'administration et de gestion. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par l'apparenté. Ces transactions totalisent un montant de 14 000 \$ (16 300 \$ en 2023).

**7. RISQUES FINANCIERS**

Le Parti, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 décembre 2024. Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de changement significatif dans l'exposition aux risques du Parti par rapport à l'exercice précédent.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le Parti à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Parti est principalement lié à l'encaisse et aux débiteurs.

**Risque de marché**

Le risque de marché désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers du Parti l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

---

**BLOC MONTREAL - ÉQUIPE BALARAMA HOLNESS**  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 DÉCEMBRE 2024

---

**7. RISQUES FINANCIERS (suite)**

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Le Parti est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe et expose donc le Parti à un risque de juste valeur.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité désigne le risque que le Parti éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Parti est exposé à ce risque principalement à l'égard des créanciers et de la dette à long terme.

Nom du parti	Gor Montréal - Équipe Balarama Hobson			
Exercice financier	du	01-01-2024	au	31-12-2024

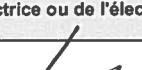
### **Établissement financiers où sont déposées les sommes recueillies (art. 115 1°)**

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement (No, rue, app, ville et code postal)	Numéro du compte
RBC	C.P. 6011 Succursale A Montréal QC H3C 3B8	

#### **Emprunts auprès d'un établissement financier ou d'une électrice ou d'un électeur (art. 115 6°)**

Numéro	Nom, prénom et adresse du prêteur (No, rue, app, ville et code postal)	Date de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde au début	Montant emprunté dans l'exercice	Montant remboursé dans l'exercice	Solde à la fin	Intérêts payés dans l'exercice
	Janusz Kowalewski	31-12-2023	6 %	2000	-	2290,40	8	290,40 \$
	Kenton Clarke	31-12-2023	6 %	858,72	-	983,44	8	124,72 \$
	Ibrahim Bannous	31-12-2023	6 %	2000	-	2366,45	0	366,45 \$
	Ana Maria Canhe	31-12-2023	6 %	2000	-	0	2279,46	0
	Gaypal Ahluwalia	31-12-2023	6 %	3000	-	0	3117,21	0
	Amin Khan	31-12-2015	6 %	5300	-	0	5044,50	0
	Raihan Chaudhry	7000 \$	6 %	7000 \$	- \$	0	7972 \$	0

### **Cautionnement (art. 115 4°)**

Nom et prénom de l'électrice ou de l'électeur	Adresse du domicile (No, rue, app, ville et code postal)	Montant cautionné
		

**Sommes recueillies à l'occasion d'activités politiques (art. 114 3° et 3.1°)**

## Bloc Montréal Équipe Balarama Holness

## CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT

*Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, bulletin B-1*

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

SOURCES DE FINANCEMENT					
Entités autorisées		Parti (audité)		Total \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale	Annuel \$	Électoral \$		
Allocations	Section I, ch. Art. 82, et 82.1	22 648,34	-	22 648,34	92,6%
Revenus d'appariement		125,00	-	125,00	0,5%
Remboursement des frais d'audit	Section IV, chap. II, Art. 112	1 609,65	-	1 609,65	6,8%
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I	-	-	-	0,0%
Montant total du financement du directeur général des élections		24 382,99	-	24 382,99	99,7%
Revenus autonomes	Tableau I	75,00	-	75,00	0,3%
Transferts des entités autorisées		-	-	-	-
Montant total du financement du parti		24 457,99	-	24 457,99	100%
Financement total		24 457,99			

UTILISATION DU FINANCEMENT					
		Parti (audité)		Total pour les entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
Dépenses		Annuelles \$	Électorales \$		
Administration courante	Tableau II	18 815,31	-	18 815,31	76,9%
Confection et diffusion de la publicité		899,62	-	899,62	3,7%
Recherche, collecte et analyse de données		-	-	-	0,0%
Coordination de l'action politique		271,67	-	271,67	1,1%
Transferts aux entités autorisées		-	-	-	-
Dépenses ayant trait aux élections		-	-	-	0,0%
Autres dépenses		500,00	-	500,00	2,0%
Total des dépenses du parti		20 486,60	-	20 486,60	83,8%
Dépenses totales		20 486,60			
Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses		3 971,39		3 971,39	
Annuel(l)e : 3 971,39 \$ Électoral(e) : - \$					
Variation du financement en fonction des postes du bilan					
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	(1 765,97)		(1 765,97) \$	-7,2%
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement à l'exception de la trésorerie		878,29		878,29 \$	3,6%
Acquisition (disposition) des actifs à long terme		-	\$	- \$	0,0%
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme		4 859,07		4 859,07 \$	19,9%
Financement total utilisé		24 457,99		24 457,99 \$	100%

## Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

Original signé

Signature

30-avr-25

Date

**Bloc Montréal Équipe Balarama Holness**  
**Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024**

**TABLEAU I : REVENUS**

	Parti audité (exercice courant)		Parti audité (exercice précédent)
	\$		\$
<b>REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ELECTORALES</b>			
Avances et remboursements du directeur général des élections	-		-
Moins remboursement d'avances excédentaires	-		-
<b>Total du remboursement des dépenses électorales</b>	-		-
<b>REVENUS AUTONOMES</b>			
Contributions	75,00		100,00
Adhésion (cartes de membres)	-		-
Revenus d'activités de financement (revenu de compensation)	-		-
Revenus d'activités politiques	-		-
Revenus accessoires	-		-
Remboursement de TPS et de TVQ	-		-
Intérêts gagnés	-		-
Autres revenus (préciser)	-		-
Autres revenus (préciser)	-		-
<b>Total des revenus autonomes</b>	75,00		100,00
<b>TRANSFERTS DES INSTANCES AU PARTI</b>			
Cession du remboursement des dépenses électorales	-		-
Autres revenus de transferts	-		-
<b>Total des transferts</b>	-		-

**TABLEAU II : DÉPENSES**

	Parti audité (exercice courant)	Parti audité Dépenses préélectorales (exercice courant)	Parti audité (exercice précédent)
	\$	\$	\$
<b>ADMINISTRATION COURANTE</b>			
Salaires et charges sociales			
Direction générale et personnel d'encadrement	-		-
Recrutement de membres et financement	-		-
Personnel administratif et informatique	-		-
Charges sociales	-		-
	Total partiel		-
Honoraires et autres rémunérations			
Administration	14 000,00		16 300,00
Audit	3 219,30		5 892,47
Juridiques	-		-
Autres (préciser)	-		-
	Total partiel	17 219,30	22 192,47
Locaux et frais afférents			
Loyer	-		-
Taxes foncières et assurances	-		-
Entretien et réparations	-		-
Chauffage et électricité	-		-
Amortissement des bâtiments et améliorations locatives	-		-
Perte sur la disposition d'immobilisation	-		-
	Total partiel	-	-
Fonctionnement			
Télécommunications	-		-
Secrétariat et frais de bureau	172,46		36,67
Location et entretien du matériel	-		-
Frais de déplacement et de représentation	-		-
Amortissement du mobilier et du matériel	-		-
Amortissement des logiciels et des sites Web	-		-
	Total partiel	172,46	36,67
Frais financiers			
Intérêts sur emprunts	1 423,55		1 416,82
Frais de service et d'administration	-		344,93
	Total partiel	1 423,55	1 761,75
Autres (préciser)	-		-
	Total pour l'administration courante	18 815,31	23 990,89

TABLEAU II : DÉPENSES (suite)

	Parti audité (exercice courant)	Parti audité Dépenses préfectorales (exercice courant)	Parti audité (exercice précédent)	N° de ligne au cadre de référence pour dépenses préélectorales
<b>CONFEXION ET DIFFUSION DE LA PUBLICITÉ</b>				
Publicité : journaux et périodiques	-	-	-	800P
Publicité : télévision	-	-	-	805P
Publicité : radio	-	-	-	810P
Publicité : médias sociaux et Internet	-	-	-	815P
Publicité : objets, écrits ou matériel publicitaire	-	-	-	820P
Diffusion d'un programme politique	-	-	-	825P
Salaires, charges sociales et honoraires professionnels	-	-	-	830P
Matériel promotionnel	899,62	-	265,66	835P
Relations publiques	-	-	-	840P
Autres (préciser)	-	-	-	845P
<b>Total pour la confection et la diffusion de la publicité</b>	<b>899,62</b>	<b>-</b>	<b>265,66</b>	
<b>RECHERCHE, COLLECTE ET ANALYSE DE DONNÉES</b>				
Sondages et études	-	-	-	860P
Constitution de banques données, modélisation et optimisation des moteurs de recherche	-	-	-	865P
Développement et acquisition de logiciels et sites Web	-	-	-	870P
Services d'appel aux électeur(-trice)s	-	-	-	875P
Autres (préciser)	-	-	-	880P
<b>Total pour la recherche, la collecte et l'analyse de données</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE</b>				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Activités de financement	-	-	-	
Activités politiques	-	-	-	
Frais de participation : réunions statutaires, congrès, comités (repas, transport, etc.)	271,67	-	683,98	
Autres (préciser)	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>271,67</b>	<b>-</b>	<b>683,98</b>	
Dépenses liées à la campagne à la direction	-	-	-	
Moins : remboursement des dépenses de campagne (article 88, 9°)	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Total pour la coordination de l'action politique</b>	<b>271,67</b>	<b>-</b>	<b>683,98</b>	
<b>TRANSFERTS DU PARTI AUX INSTANCES</b>				
Cession de la réclamation du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres dépenses de transferts	-	-	-	
<b>Total des transferts aux entités autorisées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS</b>				
Transferts aux agent(e)s officiel(le)s	-	-	-	
Dépenses postélectorales	-	-	-	
Dépenses électorales attribuables aux agent(e)s officiel(le)s	-	-	-	
Moins : dépenses remboursées par les entreprises médiatiques	-	-	-	
dépenses électorales remboursées par les agent(e)s officiel(le)s	-	-	-	
fermeture du fonds électoral	-	-	197,58	
Autres (préciser)	-	-	-	
<b>Total des dépenses ayant trait aux élections</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>197,58</b>	
<b>AUTRES DÉPENSES</b>				
Contributions non conformes d'un exercice précédent	-	-	-	
Amendes et pénalités	-	-	699,00	
Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.	-	-	-	
Radiation d'un débiteur	500,00	-	-	
<b>Total des autres dépenses</b>	<b>500,00</b>	<b>-</b>	<b>699,00</b>	
<b>Total des dépenses du parti et des instances</b>	<b>20 486,60</b>	<b>-</b>	<b>25 837,11</b>	

TABLEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

	Parti audité (exercice courant)		Parti audité (exercice précédent)
	\$		\$
Encaisse (découvert d'encaisse)	116,21		1 882,18
Petite caisse			
Placements encaissables sur demande			
Marge(s) de crédit bancaire			
<b>Total de la trésorerie</b>	<b>116,21</b>		<b>1 882,18</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>			<b>(1 765,97)</b>

**Déclarations pour le rapport financier d'un parti autorisé****Signature et déclaration du représentant officiel ou de la représentante officielle**

Je, Anastasia POMARES,  
Prénom Nom

représentant(e) officiel(le) du parti politique autorisé Bloc Montréal - Équipe Balarame Molnass  
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la *Loi électorale*.
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité avec les dispositions de la section II du chapitre II de la *Loi*.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la *Loi*.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du directeur général des élections ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants et aux dépenses électorales. L'allocation a également servi à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la *Loi*. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la *Loi*.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité de la représentante officielle ou du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88 (1) au cours de la période l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

Original signé

Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

le

30/04/2025

Date

**Signature et déclaration de la ou du chef de parti**

Je, Balarama  
Prénom

Holmes,  
Nom

chef du parti politique autorisé Bloc Montréal - Groupe Balarama Holmes  
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance des règles liées au financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions leur obligation de respecter les règles liées au financement.
3. J'ai pris connaissance des pratiques de sollicitation de mon parti et je juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. J'ai transmis à la représentante officielle ou au représentant officiel toute l'information financière lui permettant de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements requis sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel.
7. Je confirme qu'à ma connaissance, la représentante officielle ou le représentant officiel a réalisé son mandat conformément à la Loi.

Original signé

Signature de la ou du chef du parti

le

April. 30<sup>th</sup> 2025

Date